



ABONNEZ-VOUS

Suivi des politiques tarifaires des distributeurs

Chaque trimestre, la lecture la plus précise des prix réels
pratiqués en food service pour piloter votre marge
et votre positionnement concurrentiel

Une offre de Food Service Vision

Inflation record : un fort enjeu de pilotage des prix

La reprise du marché du food service est indiscutable : en juillet 2021, le secteur a enregistré un recul de son chiffre d'affaires de seulement 12 % par rapport à 2019, un chiffre jamais atteint depuis le début de la crise. Néanmoins, ce début de retour à la normale s'inscrit dans un contexte d'inflation forte des matières premières, avec des niveaux que l'on n'avait plus connus depuis au moins dix ans. Cette inflation touche toute la chaîne de production du food service.

L'inflation est en partie déjà répercutée en CHD par les acteurs amont. Dans ce contexte, les tarifs généraux des distributeurs RHF ont grimpé de 5,5 % sur le 3^e trimestre 2021 vs A-1, avec des records

à +13,3 % pour les farines et féculés, +13 % pour les fruits surgelés, 11,8 % pour le chocolat.

Plus que jamais le pilotage des prix va être un enjeu clé pour les fournisseurs, les distributeurs et les chaînes de restauration. La filière s'adapte, mais des stratégies de répercussion client sont en cours de construction (changement de fournisseurs face aux hausses de prix, relocalisation de l'approvisionnement...)

Dans le cadre des négociations à venir, préparez-vous grâce à une vision éclairée du marché et des évolutions de prix déjà pratiquées par les distributeurs au niveau des différentes catégories de produits.

Dans quelle mesure les distributeurs impactent-ils les hausses de matières premières dans leurs tarifs généraux ?

Quelles sont les évolutions de prix selon les catégories de produits et selon les distributeurs ?

Quels impacts a cette inflation sur l'assortiment des distributeurs ?

Les bénéfices de ce service

1

Benchmarkez
vos évolutions
de prix
vs le marché et
vos concurrents

2

Décryptez
les politiques
pricing
des distributeurs

3

Analysez
les évolutions des
prix par catégorie
de produits,
par marque
et par référence

4

Repérez
les changements
d'assortiment et
de fournisseurs
face aux hausses
de prix

Méthodologie

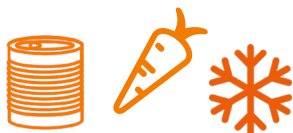
Notre « data factory » collecte, analyse et met en perspective les données de la filière restauration pour permettre à nos clients de piloter leur activité avec un système d'information actualisé.

Distributeur	Type de tarif	Mise à jour
	Tarif national	Trimestrielle
	Tarif national	Trimestrielle
	Tarif Auvergne-Rhône-Alpes	Semestrielle
	Tarif national	Annuelle
	Tarif Sud-Ouest	Trimestrielle
	Tarif national	Trimestrielle
	Tarif BROC Service (France Frais)	Trimestrielle

Tarifs généraux des distributeurs :

- Panel : 7 distributeurs
- Historique : depuis 2017
- Tarif national ou régional
- Détail au produit
- Livraison possible chaque trimestre à J+30 pour base de données et J+45 pour le rapport d'analyse

Une analyse complète des politiques tarifaires



**Analyse de l'assortiment
sur la catégorie
ou la température**



Analyse tarifaire



**Analyse
promotionnelle**
(présent uniquement
dans le rapport d'analyse)



**Fiche récapitulative
par distributeur**
(présent uniquement
dans le rapport d'analyse)

Les deux options



**Base de données
Excel**

ou



**Base de données
+ Rapport d'analyse**

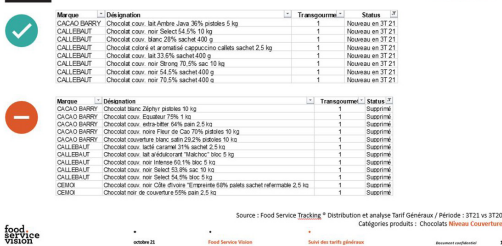
Les données de sortie

Base de données

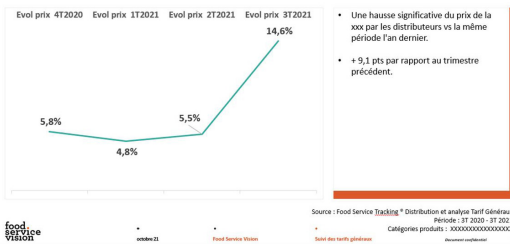
Distributeur	Désignation	Poids	Type de marque	Industriel	Marque	Origine	Prix Kilo	UG	Debut	Fin	Périod etrim	Température	Catégorie	Famille	Sous Famille	Sous Segment
Pro A Pro	Mozzarella râpée sachet 2,5 kg	2,5	Marque Nationale	TIPPAGRAL	TIPPAGRAL	Non comi	6,566	6,566 KG	01/01/2021	31/03/2021	1T2021	Frais	Crémérie	Fromages	Fromages sandi	Mozzarella
France frais	Mozzarella râpée sachet 2,5 kg	2,5	Marque Nationale	EURLIAL POITOURA CANTADORA	EURLIAL POITOURA CANTADORA	Non comi	11,04	11,04 KG	01/01/2021	31/03/2021	1T2021	Frais	Crémérie	Fromages	Fromages sandi	Mozzarella
Passionfroid	Mozzarella râpée sachet 2,5 kg	2,5	Marque Nationale	EURLIAL POITOURA CANTADORA	EURLIAL POITOURA CANTADORA	Non comi	8,556	8,556 KG	01/01/2021	30/06/2021	1T2021	Frais	Crémérie	Fromages	Fromages sandi	Mozzarella
Transgourmet	Mozzarella râpée sachet 2,5 kg	2,5	Marque Nationale	EURLIAL POITOURA CANTADORA	EURLIAL POITOURA CANTADORA	Non comi	7,31	7,31 KG	01/01/2021	31/03/2021	1T2021	Frais	Crémérie	Fromages	Fromages sandi	Mozzarella
Syco France - Brake	Mozzarella râpée sachet 2,5 kg	2,5	Sans Marque		Sans Marque	FRANCE	6,3	6,3 KG	01/10/2020	31/03/2021	1T2021	Frais	Crémérie	Fromages	Fromages sandi	Fromages média
DS Restauration	Pain au chocolat au beurre PAC sg 75 g	0,075	Sans Marque		Sans Marque	Non comi	0,4	5,333 UN	01/01/2021	31/03/2021	1T2021	Surglé	Surglé	Pâtisserie, Viennoiserie		Viennoiserie

Exemples de restitution

Renouvellement de gamme 3T21 vs 3T20



Un hausse conséquente du prix des XX par rapport à 3T 2020



La hausse des prix principalement tirée par Marque nationale

Evolution	Evolution	Evolution	Evolution	Evolution	Evolution	Evolution
4T2020	1T2021	2T2021	3T2021	4T2020	1T2021	2T2021
5,8%	4,8%	5,5%	14,6%	5,8%	4,8%	5,5%

Bon de commande 2021

Tarifs pour un abonnement annuel (4 livraisons par an)

	Base de données Excel	Base de données + Rapport d'analyse
TARIF POUR LES FOURNISSEURS		
1 catégorie*	10 K€ soit 2,5 K€ par trimestre (analyse globale + focus 1 catégorie)	18 K€ soit 4,5 K€ par trimestre
Catégorie additionnelle*	+ 2 K€ par catégorie	+ 4 K€ par catégorie
TARIF POUR LES DISTRIBUTEURS		
1 température	20 K€ soit 5 K€ par trimestre	32 K€ soit 8 K€ par trimestre
2 températures	25 K€ soit 6,25 K€ par trimestre	40 K€ soit 10 K€ par trimestre
Toutes les températures	30 K€ soit 7,5 K€ par trimestre	48 K€ soit 12 K€ par trimestre

* Catégorie sur la base de la segmentation Food Service Tracking®

Je souhaite souscrire au suivi des politiques tarifaires des distributeurs

☐ Base de données Excel  ☐ Base de données + Rapport d'analyse  

Je suis un fournisseur

☐ 1 catégorie*

☐ Catégories additionnelles
.....

Je suis un distributeur

☐ 1 température Frais / Surgelé / Épicerie

☐ 2 températures Frais / Surgelé / Épicerie

☐ Toutes les températures

Nom

Email

Prénom

Tél

Société

Adresse

Date / /

PO

Signature et tampon

Conditions de règlement : facturation 100 % à la commande. Règlement à 30 jours date de facture

Conditions générales de vente

La validation par le donneur d'ordre de sa commande vaut acceptation des présentes Conditions générales pleinement et sans réserve.

Article 1 – OBJET

L'objet du présent contrat est de définir les modalités et les conditions selon lesquelles **FOOD SERVICE VISION** met à disposition du donneur d'ordre l'étude multi clients. Ces études multi clients sont établies sur la base d'éléments objectifs qualitatifs et/ou quantitatifs récoltés par la société. **FOOD SERVICE VISION** fait une analyse de ces éléments objectifs afin d'élaborer des lignes directrices figurant dans les études multi clients.

Article 2 - OBLIGATIONS DU DONNEUR D'ORDRE

Il appartient au donneur d'ordre de définir ses besoins et de rechercher si les spécifications des études multi clients y sont adaptées, compte tenu des objectifs qu'il poursuit. **FOOD SERVICE VISION** a mis à la disposition du donneur d'ordre toutes les informations souhaitées pour lui de sorte qu'il puisse prendre toutes décisions utiles.

La société **FOOD SERVICE VISION** confère au donneur d'ordre le droit, non transférable, de faire usage pour son compte unique et personnel des études multi clients et des informations qu'elles contiennent, et ce, dans l'unique cadre de son activité.

Le donneur d'ordre s'oblige à n'employer les informations qu'à des fins licites, conformément à la législation en vigueur.

Ainsi, il ne pourra céder à un tiers aucune information fournie et sera tenu responsable de toutes conséquences directes ou indirectes qui pourraient découler de l'utilisation non conforme aux présentes conditions générales de vente des études multi clients ou des informations qu'elles contiennent.

Article 3 - OBLIGATIONS DE FOOD SERVICE VISION

3.1 – Livraison

Les informations contenues dans les études multi clients fournies par **FOOD SERVICE VISION** sont transmises directement à l'Utilisateur par voie électronique.

Aucune fourniture ou service complémentaire n'est implicitement compris.

3.2 – Sur l'exactitude des informations communiquées

FOOD SERVICE VISION recueille les informations figurant dans les études multi selon différentes sources et fait les meilleurs efforts pour en contrôler la crédibilité.

Cependant, malgré tous ces efforts, **FOOD SERVICE**

VISION ne peut pas garantir l'exactitude pleine et entière du contenu des études multi. Le donneur d'ordre utilise les informations de **FOOD SERVICE VISION** en connaissance de cause.

Article 4 - PRIX

Les prix présentés par **FOOD SERVICE VISION** sont indiqués en euros, hors taxes (HT) auxquels s'appliquent les taux de TVA en vigueur. Toutes les commandes, quelle que soit leur origine, sont payables en euros à trente jours date de facture. **FOOD SERVICE VISION** se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment. Les produits sont toujours facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'enregistrement de la commande.

Article 5 - RESPONSABILITÉ

FOOD SERVICE VISION est soumise de manière expresse à une obligation de moyens.

En cas de mise en œuvre de la responsabilité de **FOOD SERVICE VISION**, le montant de la réparation dû ne pourra excéder le prix de l'étude mise à la disposition du donneur d'ordre.

Article 6 - RÉFÉRENCES

FOOD SERVICE VISION aura le droit de faire figurer le nom du donneur d'ordre sur une liste de références, sauf dérogation expresse du donneur d'ordre.

Article 7 - TOLÉRANCE

Le fait par l'une des parties de ne pas se prévaloir d'un manquement de l'autre partie à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes, ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

Article 8 – CLAUSE D'ARBITRAGE

En cas de litige, les deux parties s'engagent à tout mettre en œuvre afin de résoudre le litige à l'amiable avant d'engager une action en justice

Article 9 - ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

Les présentes conditions générales sont soumises à la loi française.

En cas de litige non résolu à l'amiable, qu'il soit relatif à l'interprétation ou l'exécution des présentes, et même en cas d'urgence, compétence exclusive est attribuée au Tribunal de commerce de LYON qu'il y ait ou non pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Dans le cas où l'une des parties engage une action judiciaire, la partie qui gagne son procès sera en droit d'obtenir le remboursement de ses frais et honoraires.



**Get a sharper vision,
make better decisions.**

Contactez-nous

10, rue des Émeraudes 69006 LYON
+33(0)4 37 45 02 65 • contact@foodservicevision.fr
Foodservicevision.fr

Food Service Vision est l'expert français et européen de l'ensemble de la chaîne de valeur du food service, au service de tous les acteurs du marché (opérateurs, fournisseurs, distributeurs, investisseurs).